

Le rôle de l'État
dans l'Union
européenne à l'époque
néolibérale

Marlène Rosano-Grange

Post-doctorante à l'Université d'Oxford

-
- Jean-Claude Juncker, président en exercice de la Commission européenne: « il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens », à Jean-Jacques Mével, «Entretien avec Jean-Claude Juncker », *Le Figaro*, 29 janvier 2015.

Source photo:
<https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/biographie-jean-claude-juncker-president-de-la-commission-europeenne/>



Question: État vs. UE?

1. Prise de décision institutionnelle: la dé-démocratisation de l'UE

a. Formelle

b. Informelle

2. L'inégale représentativité des intérêts économiques au sein de l'UE

a. Les intérêts des patronats

b. La difficile organisation du mouvement social à l'échelle européenne

a. Prise de décision formelle: qui gouverne l'UE?

Article 3

1. L'Union dispose d'une compétence exclusive dans les domaines suivants:
 - a) l'union douanière;
 - b) l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur;
 - c) la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro;
 - d) la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche;
 - e) la politique commerciale commune.
2. L'Union dispose également d'une compétence exclusive pour la conclusion d'un accord international lorsque cette conclusion est prévue dans un acte législatif de l'Union, ou est nécessaire pour lui permettre d'exercer sa compétence interne, ou dans la mesure où elle est susceptible d'affecter des règles communes ou d'en altérer la portée.

Article 4

1. L'Union dispose d'une compétence partagée avec les États membres lorsque les traités lui attribuent une compétence qui ne relève pas des domaines visés aux articles 3 et 6.
2. Les compétences partagées entre l'Union et les États membres s'appliquent aux principaux domaines suivants:
 - a) le marché intérieur;
 - b) la politique sociale, pour les aspects définis dans le présent traité;
 - c) la cohésion économique, sociale et territoriale;
 - d) l'agriculture et la pêche, à l'exclusion de la conservation des ressources biologiques de la mer;
 - e) l'environnement;
 - f) la protection des consommateurs;
 - g) les transports;
 - h) les réseaux trans-européens;
 - i) l'énergie;
 - j) l'espace de liberté, de sécurité et de justice;
 - k) les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique, pour les aspects définis dans le présent traité.
3. Dans les domaines de la recherche, du développement technologique et de l'espace, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions, notamment pour définir et mettre en œuvre des programmes, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur.
4. Dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions et une politique commune, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur.

Article 6

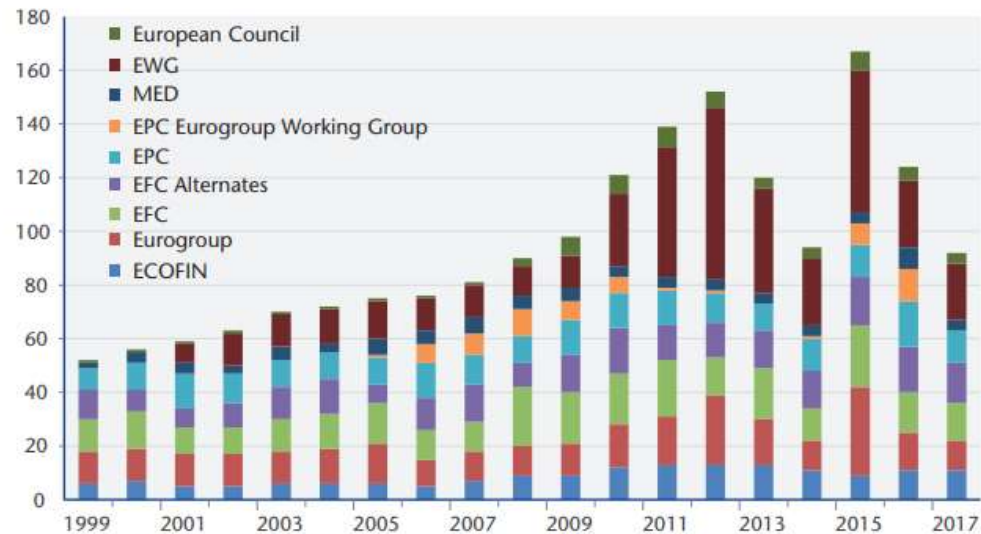
L'Union dispose d'une compétence pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres. Les domaines de ces actions sont, dans leur finalité européenne:

- a) la protection et l'amélioration de la santé humaine;
- b) l'industrie;
- c) la culture;
- d) le tourisme;
- e) l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport;
- f) la protection civile;
- g) la coopération administrative.

b. Prise de décision informelle

Dépasser l'opposition États / institutions supranationales: « le Gouvernement de l'euro » (Sacriste, 2000)

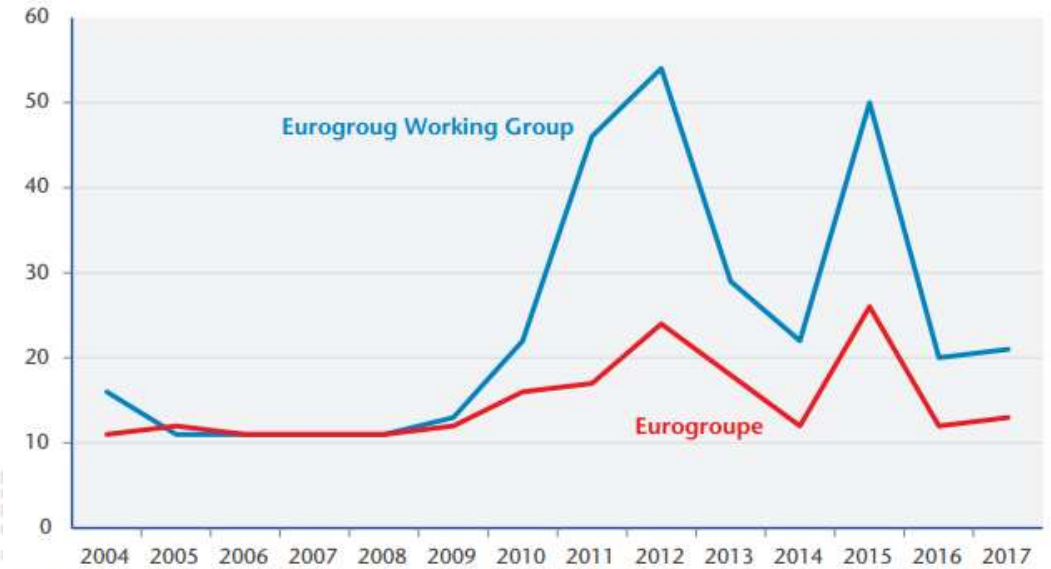
Graphique 2. Participation de la BCE aux forums du gouvernement de la zone euro



Note: EFC : Economic and Financial Committee ; EPC : European Policy Committee ; EWG : Eurogroup Working Group ; MED : Macroeconomic dialogue.

Source : Données BCE.

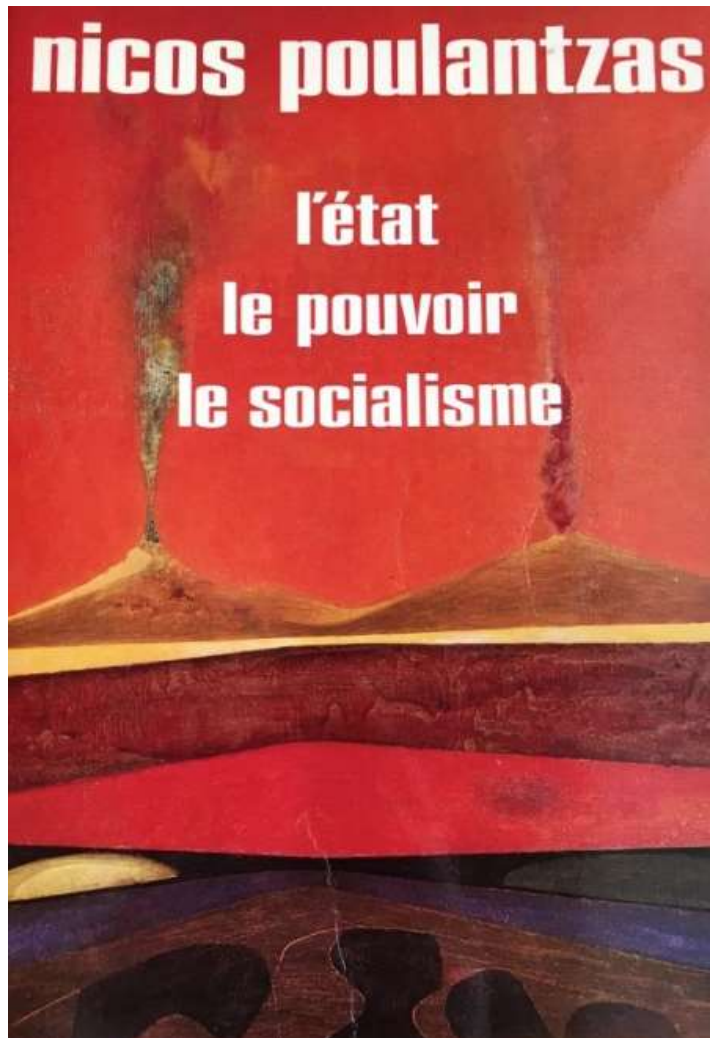
Graphique 1. Nombre de réunions par an (2004-2017)
Eurogroupe et Eurogroup-Working Group
(construit à partir des données Eurogroupe)



Eurogroupe : ministres des Finances de la seule zone euro, commissaire européen aux affaires économiques et financières, membre du Directoire de la BCE.

Eurogroup-Working Group (EWG) : deux hauts fonctionnaires des ministères des Finances par pays de la zone euro, le Directeur de la DG Ecfm et son adjoint, deux cadres dirigeants de la BCE.

Source : Données BCE.

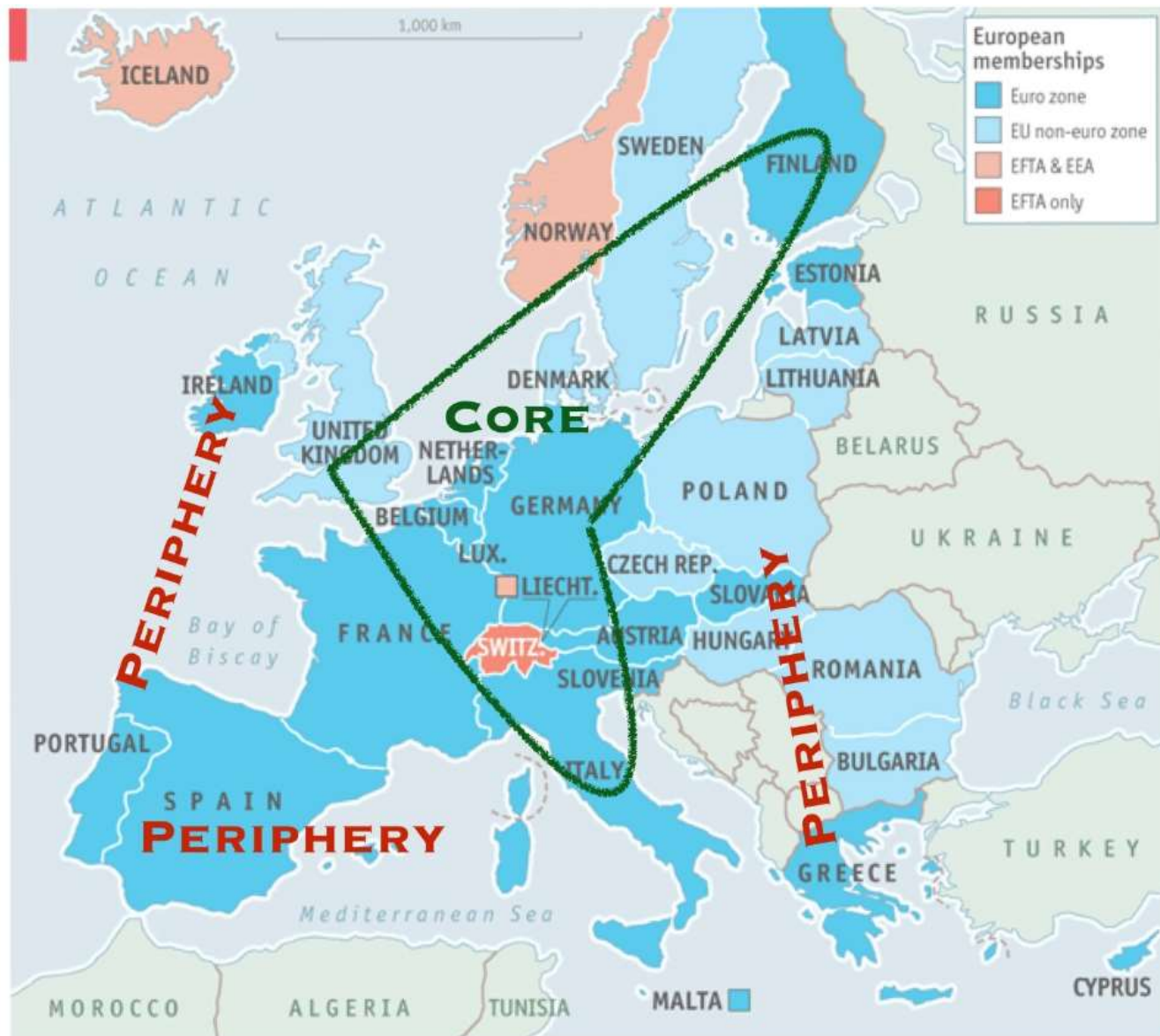


2. L'inégale représentativité des intérêts économiques au sein de l'UE

-
- POULANTZAS Nicos, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, Paris, PUF, 1978, p. 147, 151.
 - « Sélectivité structurelle »

a) Les intérêts des patronats à l'échelle européenne

- Création de l'UNICE (ex. Business Europe) en 1958 vs. Création de la CES en 1973
- Rôle d'expertise auprès de la Commission
- Exemple: rôle de l'ERT dans la définition de l'Acte unique européen de 1986 (Bürbaumer, 2020)
- L'accumulation industrielle européenne est intégrée au capitalisme financier étasunien (Auvray, Durand, 2016; Lantenois, Coriat, 2011; Serfati, 2004)



b. Le développement inégal des mouvements sociaux

source: <https://lefteast.org/the-contradictions-of-european-capitalism-an-interview-with-joachim-becker-part-i/>

Conclusion

- Il n'y a pas d'opposition entre États/institutions supranationales mais entre: démocratie/ technocratie et centre/périphéries
- Capacité de mobilisation asymétrique entre les syndicats et les patronats à l'échelle européenne au profit des premiers